



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la République dominicaine, le Conseil de sécurité compte organiser, le 25 janvier 2019, un débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ».

À cet égard, la République dominicaine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République dominicaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Francisco **Cortorreal**



Annexe à la lettre datée du 2 janvier 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage du débat public organisé par le Conseil de sécurité sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales », qui se tiendra le 25 janvier 2019

Les changements climatiques sont au nombre des défis les plus urgents en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Nous devons continuer de réduire durablement les risques liés à la vulnérabilité climatique. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque et constituent une menace directe pour notre survie¹. Ils entraînent aussi bien des dérèglements progressifs, comme la hausse du niveau des mers, que des catastrophes soudaines, comme les inondations. Les catastrophes climatiques devraient devenir de plus en plus fréquentes et intenses. Déjà, elles pèsent sur la sécurité hydrique et alimentaire et sur la santé dans de nombreuses régions et entraînent des déplacements de populations tout autour du monde. Tous ces facteurs portent atteinte à la dignité humaine et limitent la capacité des populations, en particulier des jeunes, de se développer et de prospérer. Dans les zones de conflit, les changements climatiques touchent plus particulièrement les femmes, notamment pour ce qui est des moyens de subsistance et de la sécurité, parce que celles-ci jouent un rôle central dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, en particulier la nourriture, l'eau et l'énergie. Il faut remédier à ces effets néfastes, non seulement en raison de leurs conséquences directes sur la sécurité humaine, mais aussi parce qu'ils tendent à multiplier les vulnérabilités existantes et risquent de rendre les conflits plus probables, plus intenses et plus durables. Les catastrophes climatiques entravent ou réduisent à néant les progrès accomplis en matière de développement économique et social, en particulier dans les pays qui sont fortement tributaires d'un nombre limité de moteurs économiques ou parfois même d'un seul, comme le tourisme. Il s'ensuit un recul de la sécurité humaine, une hausse de l'instabilité et une augmentation des risques de conflit, qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

2. La communauté internationale a accompli de grands progrès dans la mise au point d'un cadre permettant de faire face aux changements climatiques de manière plus systématique ; elle a notamment adopté la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques puis l'Accord de Paris. Des mesures encourageantes ont également été prises pour faire face aux risques de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo et à son successeur, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Cependant, pour ce qui est de réduire les risques d'instabilité sociale et politique, d'insécurité et de conflit qui résultent de l'effet conjugué des changements climatiques et de facteurs sociaux, démographiques et politiques, les progrès accomplis sont bien plus modestes. Clairement, les risques liés à la vulnérabilité climatique qui ont une incidence sur la paix et la sécurité

¹ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, discours aux délégués au sujet des changements climatiques, New York, 10 septembre 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2018-09-10/secretary-generals-remarks-climate-change-delivered>.

internationales ne relèvent pas du mandat de la Convention-cadre : ils sont du ressort du Conseil de sécurité.

3. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a progressivement pris conscience de ces effets et a commencé à demander des informations plus précises et une gestion des risques plus adaptée aux contextes locaux. Il n'en reste pas moins que le dispositif de gestion des risques doit être bien plus systématique et complet. Le premier débat tenu par le Conseil au sujet des effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité a été organisé en 2007 par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Depuis, la question a été soulevée à de nombreuses reprises lors de débats et de réunions informelles. En 2011, sous la présidence de l'Allemagne, le Conseil a organisé un deuxième débat sur ce thème, intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les effets des changements climatiques ». En juillet 2018, la Suède a contribué à une meilleure connaissance de la question en organisant un débat sur le thème « Climat et sécurité : comprendre et prévenir les risques ». Parallèlement à ces initiatives, qui ont permis de souligner les liens entre changements climatiques et sécurité, le Conseil de sécurité a récemment adopté plusieurs résolutions et déclarations dans lesquelles il s'est déclaré conscient des effets néfastes qu'avaient les changements climatiques sur la stabilité de certains pays et de certaines régions, notamment la région du bassin du lac Tchad [résolution 2349 (2017)], la Somalie [résolution 2408 (2018)], l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/PRST/2018/3), le Mali [résolution 2423 (2018)] et le Darfour [résolution 2429 (2018)].

4. La République dominicaine est fortement touchée par les changements climatiques, comme le sont tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. La présente note de cadrage témoigne des effets que nous subissons, mais nous sommes tout à fait conscients que de nombreuses autres régions du monde sont également très vulnérables face aux changements climatiques et aux problèmes de sécurité qui en découlent. En outre, la République dominicaine est le premier petit État insulaire en développement élu membre non permanent du Conseil de sécurité depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Elle compte tirer parti de cette occasion pour faire en sorte que les vulnérabilités face aux changements climatiques qui sont propres à ces États soient plus systématiquement prises en compte.

Les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes climatiques menacent la sécurité internationale dans les Caraïbes et au-delà

5. D'après l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la saison cyclonique 2017 dans l'Atlantique a été la plus coûteuse de l'histoire et a sévèrement entravé le développement socio-économique². En Amérique centrale et dans les Caraïbes, où la plupart des pays sont vulnérables, soit parce qu'ils ont de longues côtes ou des zones côtières de faible élévation, soit parce que ce sont des îles, les phénomènes météorologiques et climatiques tels que les ouragans, les tempêtes et les inondations ont des conséquences catastrophiques pour les moyens de subsistance de la population. Ils ralentissent également les progrès accomplis dans les domaines du développement, de la sécurité et de la stabilité. La République dominicaine se classe au dixième rang des pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes survenus ces 20 dernières années, tandis que notre voisin, Haïti, se classe au deuxième rang³. Dans notre pays, les catastrophes climatiques ont fait 69 000

² Organisation météorologique mondiale (OMM), *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2017* (Genève, 2018).

³ David Eckstein, Vera Künzel et Laura Schäfer, *Global Climate Risk Index 2018: Who Suffers Most From Extreme Weather Events? Weather-related Loss Events in 2016 and 1997 to 2016* (Bonn, Germanwatch, 2017). Un résumé en français a été publié sous le titre « Indice mondial des risques climatiques 2018 : Qui souffre le plus des événements météorologiques extrêmes ? ».

nouveaux déplacés en 2017⁴. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles peuvent aggraver des problèmes existants et faire peser un poids supplémentaire sur des systèmes de gouvernance déjà surchargés. À Haïti, l'enchaînement des catastrophes naturelles s'est traduit par des déplacements de longue durée : en effet, neuf inondations majeures et huit tempêtes ont frappé l'île depuis le tremblement dévastateur de 2010⁵. Le cercle vicieux de l'instabilité politique et de la vulnérabilité face aux risques naturels qui règne en Haïti a affecté la République dominicaine en tant que pays voisin, mais a aussi suscité une intervention complexe et coûteuse de la communauté internationale. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été déployée dans le pays de 2004 à 2017 et a vu ses activités perturbées par des catastrophes naturelles, notamment le tremblement de terre de 2010, d'une magnitude de 7.0 sur l'échelle de Richter, et l'ouragan Matthew d'octobre 2016. De toute évidence, rompre le cercle vicieux des phénomènes météorologiques extrêmes et des problèmes de gouvernance de longue durée serait non seulement bénéfique pour les pays et les populations touchés, mais aussi pour la communauté internationale, qui doit faire face à des crises prolongées. Le Conseil de sécurité a tenu compte de cette corrélation dans les résolutions qu'il a adoptées au sujet de la mission qui a succédé à la MINUSTAH, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti [résolutions [2350 \(2017\)](#) et [2410 \(2018\)](#)], en réaffirmant que la sécurité devait aller de pair avec un développement durable sur le plan environnemental, entre autres, y compris des initiatives en matière de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles dans un pays qui y était extrêmement vulnérable, et que le Gouvernement haïtien jouait un rôle de premier plan à cet égard, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies.

6. Les catastrophes majeures font également peser une menace sur les populations et la stabilité de pays d'autres régions. Sur les 10 États les plus affectés par des phénomènes météorologiques extrêmes ces 20 dernières années, 4 se trouvent en Amérique centrale ou dans les Caraïbes et les 6 autres se trouvent en Asie du Sud ou du Sud-Est, où le nombre moyen annuel de morts varie entre 140 en Thaïlande et près de 7 100 au Myanmar⁶. Les catastrophes ont également entraîné des déplacements à grande échelle ; ainsi, aux Philippines, 2,5 millions de personnes ont été déplacées en 2017⁷. Les événements qui se sont produits à la suite des inondations de 2010 au Pakistan ou de la mousson de 2011 en Thaïlande illustrent à quel point le mécontentement suscité par les mesures prises en cas de catastrophe peut alimenter l'instabilité sociale et politique.

Les épisodes de sécheresse affectent les moyens de subsistance en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans le monde entier

7. En plus des ouragans, des inondations et des coulées de boue provoquées par des tempêtes violentes, notre région pâtit considérablement de l'augmentation des températures, qui entraîne de longues périodes de sécheresse causant une réduction des rendements des cultures et des réserves d'eau. Les effets de ce phénomène, perceptibles dans les zones arides de la République dominicaine, sont particulièrement graves dans le « couloir sec » d'Amérique centrale. En 2016, les populations du « Triangle du Nord », qui comprend le Guatemala, le Honduras et El Salvador, ont subi de plein fouet les effets d'une sécheresse provoquée par El Niño,

⁴ Bina Desai *et al.*, *Global Report on Internal Displacement 2018* (Genève, Observatoire des situations de déplacement interne, 2018). Un résumé en français a été publié sous le titre « Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes ».

⁵ Ibid.

⁶ Eckstein, Künzel et Schäfer, *Indice mondial des risques climatiques 2018*.

⁷ Desai *et al.*, *Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes*.

qui leur a fait perdre 50 % à 90 % de leurs récoltes et a contraint 3,5 millions de personnes à dépendre de l'aide humanitaire⁸. Cette perte de moyens de subsistance entraîne des déplacements et peut compromettre la stabilité d'un pays ou d'une région, souvent en raison de l'urbanisation sauvage et non viable qu'elle induit.

8. Des épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux et de plus en plus graves touchent non seulement notre région mais bien d'autres dans le monde. Le Conseil de sécurité a déjà reconnu que ces phénomènes avaient des répercussions négatives sur la sécurité au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Cela est vrai également dans beaucoup d'autres pays, où la sécheresse et la désertification accroissent les risques d'instabilité et de conflit en raison de la perte de moyens de subsistance et de l'insécurité alimentaire, notamment dans d'autres régions d'Afrique, au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Asie. En outre, les conséquences humanitaires désastreuses des récents épisodes de sécheresse enregistrés dans des pays en proie à un conflit montrent que ceux-ci ont une capacité particulièrement limitée de faire face aux chocs climatiques.

Les dérèglements progressifs compromettront la survie de certaines populations et entraîneront des déplacements importants

9. Les catastrophes ne sont pas les seuls phénomènes induits par l'évolution du climat à avoir une incidence sur la sécurité. Des dérèglements progressifs tels que la hausse du niveau des mers menacent jusqu'à l'existence même de certains petits États insulaires en développement, en particulier les États constitués d'atolls des océans Pacifique et Indien. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, parmi les États insulaires les plus vulnérables figurent les Îles Marshall, Kiribati, les Tuvalu, les Tonga, les États fédérés de Micronésie et les Îles Cook, dans l'océan Pacifique, Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis, dans les Caraïbes, et les Maldives, dans l'océan Indien. Les îles de faible altitude deviendront inhabitables bien avant d'être englouties par les eaux, à mesure que les ondes de tempête, l'érosion et la salinisation détruiront les moyens de subsistance. Par ailleurs, la pêche étant l'unique source d'approvisionnement en protéines pour de nombreux petits États insulaires en développement, les effets de l'acidification des océans et du blanchiment des récifs coralliens compromettent la sécurité alimentaire des populations concernées et, par là même, leur survie, et seront à l'origine de déplacements importants.

10. La hausse du niveau des mers a d'ores et déjà des effets délétères sur des zones côtières de faible élévation partout dans le monde et affecte des populations bien plus importantes que celles des petits États insulaires en développement. Dans les pays où l'activité économique est en grande partie concentrée le long des côtes, l'érosion du littoral, la salinisation, la dégradation des terres et le manque d'eau font peser une menace sur de nombreuses mégalopoles, sur des infrastructures essentielles et sur les moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Dans les deltas des grands fleuves, qui nourrissent les centaines de millions de personnes qui s'y sont établies, les effets de la hausse du niveau des mers sont souvent aggravés par l'affaissement des sols, qui découle de la diminution de la charge sédimentaire des fleuves et de la modification de leur régime hydrologique due à la construction de barrages en amont.

11. Les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ne sont qu'un aspect du problème ; les changements climatiques peuvent également entraîner un accroissement de la morbidité. En République dominicaine, le nombre de cas de

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Dry corridor: Central America », Rapport de situation, juin 2016. Consultable à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-br092e.pdf>.

paludisme a augmenté à la suite des catastrophes passées, et nous nous attendons à une hausse du nombre d'épidémies et de cas de dengue⁹. Les changements climatiques peuvent également nuire de façon indirecte à la santé des populations, dans la mesure où l'accumulation des catastrophes met à mal l'efficacité de l'action gouvernementale. En août 2018, une épidémie de choléra a été enregistrée dans la zone frontalière entre Haïti et la République dominicaine¹⁰, et cette dernière observe depuis 2009 une recrudescence du paludisme qui trouve son origine en Haïti¹¹.

Atténuer les effets des catastrophes climatiques pourrait favoriser la stabilité et la prévention des conflits au niveau mondial

12. Comme le montrent les mécanismes décrits ci-dessus, bien que les changements climatiques et les risques de catastrophe qui les accompagnent aient des conséquences diverses en matière de sécurité, celles-ci sont mondiales et dépassent les frontières de nos pays et de nos régions. Ils menacent la paix et la sécurité internationales en compromettant la sécurité humaine et la stabilité nationale autant que transnationale, en particulier dans le cadre des crises prolongées sur lesquelles portent l'essentiel des travaux du Conseil de sécurité. Atténuer les effets des phénomènes climatiques pourrait contribuer à apaiser ces crises et à réduire les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales.

13. La perspective de réduire ces menaces devrait inciter la communauté internationale à apporter des réponses adaptées aux risques liés à la vulnérabilité climatique. Tandis qu'il incombe à l'ensemble des organismes des Nations Unies de relever ce défi, il est nécessaire de débattre du rôle que pourrait jouer le Conseil de sécurité dans ce domaine pour honorer ses responsabilités. Afin de tenir systématiquement compte des conséquences de l'évolution du climat sur la sécurité dans ses délibérations sur la situation des pays, le Conseil devrait garantir l'accès à des données fiables pour appuyer l'élaboration de stratégies d'estimation et de gestion des risques. Les efforts déployés pour atténuer les effets des phénomènes climatiques devraient s'inscrire dans le cadre d'une réponse collective visant à réduire les risques de sécurité actuels et futurs liés aux changements climatiques.

Questions clés

14. Le débat portera sur les questions clés suivantes :

a) Quels effets des catastrophes climatiques, y compris les effets humanitaires ayant une incidence sur la paix et la sécurité internationales, les autres États Membres subissent-ils ? Comment parvenir à une compréhension plus globale des risques et vulnérabilités liés aux catastrophes climatiques ?

b) Quelles mesures les États Membres appliquent-ils pour réduire ces risques ? Que peut faire l'ONU pour les aider à mieux y faire face ? Comment l'ONU peut-elle appuyer l'action des organisations régionales dans ce domaine ?

c) Quel peut être le rôle du Conseil de sécurité pour ce qui est de répondre rapidement et adéquatement à de telles catastrophes ? Que peut faire le Conseil, en particulier, pour que les conséquences de ces catastrophes ne renforcent pas les menaces contre la paix et la sécurité internationales ? Comment le Conseil peut-il utiliser au mieux les prévisions de phénomènes météorologiques extrêmes, les alertes

⁹ République dominicaine, Troisième communication nationale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2017). Consultable en anglais et en espagnol à l'adresse <https://unfccc.int/documents/39777>.

¹⁰ ReliefWeb, « Dominican Republic/Haiti: Cholera Outbreak », août 2018. Consultable à l'adresse <https://reliefweb.int/disaster/ep-2018-000145-dom>.

¹¹ République dominicaine, « Troisième communication nationale ».

rapides et les informations sur le climat et les catastrophes dont disposent des institutions spécialisées telles que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation météorologique mondiale, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, afin de prendre des décisions éclairées en matière d'alerte rapide et de prévention des risques ?

d) Comment les missions déployées par le Conseil, notamment ses opérations de paix et missions politiques spéciales, peuvent-elles contribuer à prévenir et à mieux gérer les crises liées à ces catastrophes, par exemple en recueillant préventivement des informations auprès des populations locales, y compris les femmes et les jeunes ?

e) Quelles formes d'assistance le Conseil devrait-il solliciter de la part d'autres entités des Nations Unies afin de prévenir et de limiter les risques de sécurité liés aux catastrophes climatiques ? Comment mettre en place des politiques et des financements harmonisés qui tiennent compte des enjeux liés au climat, à la réduction des risques de catastrophe et à la consolidation de la paix ?

f) De quelles capacités en matière d'alerte rapide le Conseil doit-il se doter pour apporter des réponses rapides, et quelles mesures institutionnelles permettraient d'améliorer ses capacités actuelles ?

g) Comment les États Membres associent-ils les jeunes à leur action et comment anticipent-ils les besoins des générations futures, en ce qui concerne non seulement les défis d'aujourd'hui, mais aussi la planification des actions futures sur la base des connaissances et projections actuelles ?

Modalités et intervenants

15. Le débat public se tiendra au niveau ministériel, le 25 janvier 2019, dans la salle du Conseil de sécurité. Il sera présidé par le Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez.

16. Étant donné qu'un grand nombre d'États Membres devraient participer au débat public, les orateurs sont priés de limiter leur intervention à trois minutes. Les États Membres auront la possibilité de télécharger une version plus longue de leur déclaration, pour qu'elle soit consignée.

17. Les orateurs ci-après prendront la parole devant le Conseil :

Le Secrétaire général adjoint et Administrateur du PNUD, en visioconférence (à confirmer)

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques (à confirmer)

Le Responsable scientifique et Directeur du Département de la recherche de l'Organisation météorologique mondiale, Pavel Kabat

Une assistante de recherche du Programme sur la sécurité environnementale du Stimson Center, Lindsay Getschel

Résultat escompté

18. Un résumé établi par le Président sera distribué à l'issue de la réunion.